



Remboursement frais de transport

Par **orbiter28**, le **27/10/2010 à 11:57**

Bonjour,

J'ai, à l'occasion d'un entretien d'embauche, acheter un billet aller retour sur poitiers ainsi qu'une carte de réduction 12-25 ans.

Ces frais de transports pour se présenter à l'entretien d'embauche était normalement remboursés, il n'étais pas préciser la nature des titres de transports (1 billet aller-retour, 2 billets, 1 billet et une carte de réduction).

J'ai cru être dans mon droits de prendre une carte de réduction et un billets aller-retour car cela revenais être moins cher que de prendre un billet aller retour (-50% sur le billet avec la carte 12-25, au total je gagnais 5€ de frais de transports).

Malgré que j'ai avancer cet argument lorsque j'ai demander un remboursement des frais de transports, on ne m'a pas rembourser la carte 12-25 ans, prétextant que la comptabilité avais des entrés pour les billets mais pas pour les cartes... bref pour une raison interne à l'entreprise.

Suis-je dans mon droit en demandant un remboursement de cette carte ?

Si tel est le cas, quel article puis-je citer dans une lettre ou un mail afin de leur dire sur quels lois je demande un remboursement ?

Merci... si en plus de cherche un emploi on ne nous rembourse pas les frais de transports.. ça devient dur :)

Bonne journée.